



PRÉFACE

Emmanuelle Wargon

Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Relever le double défi de la solidarité et de la compétitivité au service de l'emploi, voilà l'engagement du gouvernement. Un engagement qui nécessite la mobilisation de tous, des acteurs publics et des entreprises privées.

Lors de la Grande Conférence sociale des 7 et 8 juillet derniers, le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, réaffirmant cet engagement, a invité les partenaires sociaux et les collectivités territoriales à poser les conditions d'un renforcement de l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'effet de la crise économique et de la persistance du chômage pour ces personnes est en effet d'autant plus préoccupant que les effets d'hystérèse s'accroissent : le nombre de demandeurs de longue durée augmente et les probabilités de retour à l'emploi pour les personnes les plus fragiles s'amenuisent.

Afin d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi (les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors, les personnes faiblement qualifiées) à retrouver le chemin de l'emploi durable, les meilleures initiatives sont celles qui consistent à promouvoir des périodes d'immersion en milieu professionnel et à créer le contact avec l'entreprise classique. C'est l'enjeu du développement de l'alternance ; c'est aussi l'enjeu des clauses sociales.

Introduites tout d'abord dans les marchés publics, les clauses sociales ou clauses d'insertion ont été utilisées par les collectivités publiques pour développer l'insertion par l'activité économique (IAE), renforcer la qualification et favoriser le retour à l'emploi des personnes en insertion, salariées des structures de l'IAE mais également des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ). Elles constituent un dispositif innovant et relativement peu coûteux dont l'intérêt premier est de permettre la continuité des parcours des personnes en insertion vers l'entreprise classique.

En capitalisant l'expérience acquise dans le secteur public, certaines entreprises, dans une démarche volontaire, se sont emparées des clauses sociales pour les inscrire dans leurs propres marchés de sous-traitance. C'est un phénomène relativement novateur qui mérite d'être salué et encouragé.